

UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : secretariat@union-ge.ch - Site Internet : www.union-ge.ch

AVRIL 2016

Dans ce numéro :

- Edito : Stratégie gagnante
- Manque-t-il vraiment des milliards à la CPEG ?
- Le Conseil d'Etat genevois est-il de mauvaise foi ?
- Adhérez à l'UCESG !

AGENDA

1^{er} mai :
Manifestation
13h Bd James Fazy

18 mai à 15h30 :
AD UCESG suivie à
18h30 du repas de
l'Union à l'EC Aimée-
Stitelmann

28 mai :
Grande Marche
populaire pour la justice sociale
15h Place Neuve
17h Fête aux Bastions



EDITO : Stratégie gagnante

Manipulations confiscatrices

En provisionnant pour la 2^e année consécutive plus de 200 millions pour la CPEG, le tour de passe-passe du Conseil d'Etat - rendant les comptes 2015 déficitaires - nous reste en travers de la gorge. Cela ressemble fort à une manipulation confiscatrice vis à vis de la fonction publique qui avait accepté de ne recevoir son annuité que si les résultats de l'exercice 2015 étaient positifs ! Cette manœuvre de notre employeur, loin de rétablir la confiance nécessaire à toute négociation, est venue balayer la dernière once de confiance que certains pouvaient encore avoir en lui...

Séance de négociation avec le Conseil d'Etat du 22 avril 2016

On pouvait donc craindre le pire ce 22 avril. Or, le Conseil d'Etat a souhaité apaiser la situation en proposant de repartir à zéro. Il renonce aux mesures structurelles et fixe les prochains champs de la négociation: Budget 2017 (postes et annuités), CPEG, SCORE et RIE III. Cette négociation se fera dans le cadre de réunions mensuelles avec une Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines remaniée (Mme Anne Emery-Torracinta, M. Serge Dal Busco et M. François Longchamp), cadre qui aura pour vocation de créer une nouvelle dynamique de « négociation ».

Application de l'accord 2013 : Stratégie gagnante

Après avoir largement consulté notre base, mandat nous a été donné pour annoncer à la Conseillère d'Etat en charge du DIP que les enseignants du PO étaient prêts à envisager de céder du temps de formation (en plaçant leur formation continue essentiellement hors temps scolaire) mais si - et seulement si - était respectée l'intégralité du volet « effectifs et maîtrises » de l'accord de 2013 qui doit entrer en vigueur en septembre 2016.

Formation continue contre postes

La rencontre du 22 avril a été l'occasion pour le Conseil d'Etat d'annoncer que ce volet de l'accord 2013 serait aussi respecté. Le geste des enseignants en matière de formation continue hors temps scolaire n'y est pas pour rien. L'annonce officielle vous a été communiquée mercredi 27 avril par Mme Emery-Torracinta.

Rester vigilants

Nous pouvons donc nous féliciter de notre stratégie gagnante (forte mobilisation et gros efforts consentis) puisque l'application de l'accord de 2013 améliore considérablement les conditions d'étude des élèves et préserve notamment l'emploi. Il nous appartient cependant de rester plus que jamais vigilants car les enjeux des négociations à venir ne seront guère propices au repos !

Le bureau

Tribune de Genève – 7 avril 2016

Le Conseil d'Etat genevois est-il de mauvaise foi ?

On assiste depuis quelque temps à Genève à une montée en puissance du double langage, du discours roublard, qui cache les véritables intentions. Ce n'est certes pas une nouveauté dans le monde politique, mais le niveau atteint aujourd'hui menace de gripper tout le système. Car en politique comme dans toute relation humaine, un minimum de bonne foi est indispensable pour que la mécanique fonctionne. Surtout en cas de désaccord. Sans bonne foi, il n'y a en effet pas de crédibilité et de prévisibilité. Conséquence : le pire devient le plus probable et chacun agit en conséquence. Voici trois exemples, de niveaux différents et aux conséquences diverses. Cette semaine, le Conseil administratif de Thônex a prévenu que la Commune s'opposera à la construction d'un centre d'hébergement pour requérants sur le site de Belle-Ideé (...). Le CA justifie son veto par le fait qu'il n'a pas obtenu les garanties demandées. L'hospice général a vertement réagi (...). Insuffisant pour Thônex, qui exige l'engagement du Conseil d'Etat. Et ensuite du Conseil fédéral ? Et si ça se résumait plutôt à « pas de ça chez nous » ?

Deuxième exemple : les petits arrangements comptables du Conseil d'Etat. Une pluie d'argent inattendue étant malheureusement tombée sur les caisses publiques, les comptes 2015 auraient dû être largement bénéficiaires. Une bonne nouvelle, sauf que cela aurait contraint à solliciter du Grand Conseil le versement de l'annuité des fonctionnaires. L'Exécutif s'y était engagé par écrit auprès du CARTEL. Ouf ! La constitution d'une provision (pour des risques futurs liés à la caisse de pension) créait à nouveau un petit déficit. Commentaire de Marc Simeth, président du CARTEL : « Ils n'ont jamais respecté aucun accord. Comment voulez-vous travailler avec ces gens-là » ?

L'ultime exemple est la volte-face du MCG sur le « Personal Stop » en début d'année. Cette pirouette aura sans doute fini de déstabiliser un Grand Conseil qui n'en avait pourtant pas besoin. Comment construire des majorités, et avec qui, quand le jeu de l'adversaire devient à ce point illisible ?

Le système politique suisse a cette particularité que la plupart des décisions doivent être prises en tenant compte de la position des autres acteurs. Il implique par conséquent une certaine part de négociation.

Ce que Genève semble avoir largement oublié ces derniers temps.

Eric Budry

Que pouvons-nous vous dire à propos de la CPEG ? Manque-t-il vraiment des milliards à la CPEG ?

Oui, mais ce n'est ni en raison d'une mauvaise gestion, ni en raison d'un déséquilibre structurel : c'est en raison de l'obligation faite par un vote du parlement fédéral d'augmenter le taux de capitalisation des caisses de pension publiques, en le portant à 80% d'ici à 2054.

C'est précisément pour faire face à cette obligation légale de recapitalisation que la CPEG a été créée avec des augmentations régulières de cotisations et des baisses importantes de prestations par rapport aux conditions précédentes (CIA et CEH).

Déplorer après deux ans seulement qu'il manque 4 milliards dans la caisse sans dire que le plan de financement de la CPEG est étalé sur 40 ans participe d'une volonté d'alarmer la population.

La provision de 410 millions pour la CPEG est-elle un signe d'une mauvaise santé financière de la CPEG ?

Non, cette provision correspond à un risque clairement identifié et assumé politiquement tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil au moment de l'adoption de la loi sur la CPEG en 2012. Elle correspond à ce que devra payer l'Etat dès 2030 en raison de la non atteinte du palier intermédiaire de 75% de taux de couverture prévu par la loi à cette date.

On peut donc s'interroger sur la nécessité de couvrir la totalité d'un risque avec 14 ans d'anticipation, ce d'autant plus qu'énormément de facteurs peuvent changer d'ici là (rendement de la caisse, évolution du ratio actifs-retraités, nouvelles modifications de la LPP, etc.).

Des mesures structurelles sont-elles nécessaires pour la CPEG ?

Le fait que la CPEG ait bouclé l'année 2015 avec une perte de 75 millions (sur une fortune de 11 milliards) est certes préoccupant, mais résulte pour l'essentiel des taux d'intérêts négatifs décidés par la BNS et par un plus faible rendement des capitaux placés en bourse. Or, personne ne peut dire aujourd'hui si les taux négatifs vont perdurer. Et si cela devait être le cas, c'est tout le système de capitalisation du 2^e pilier en Suisse qui devrait être remis en question.

La performance de la fortune de la CPEG a été de -0,4% en 2015, mais de +7% en 2014 ! Faire des projections à long terme en se basant sur la performance d'une seule année est donc largement discutable. Une recapitalisation pourrait certainement aider la caisse, mais il est beaucoup trop tôt pour crier au loup et décider de mesures structurelles.

Alors pourquoi tout ce raffut sur la CPEG ?

Comme vous le savez déjà, l'Etat de Genève cherche à faire des économies « structurelles ». Les dépenses liées au système de retraite de la fonction publique en font indéniablement partie. En criant au loup à l'occasion d'une année financièrement difficile pour la majorité des caisses de pension de suisse, d'aucuns préparent le terrain à de nouvelles baisses de prestations de la CPEG.

Parmi les pistes les plus souvent avancées, une répartition 50-50 des cotisations signifierait plusieurs milliers de francs par an de cotisations supplémentaires pour les salarié-e-s. La primauté de cotisations quant à elle risquerait de faire plonger les rentes. Rappelons que le personnel a déjà consenti beaucoup de sacrifices avec la fusion de la CIA et de la CEH et qu'il participe plus qu'à son tour à l'assainissement de la caisse.

Source : tract du SIT du 4 avril 2016.

**Adhérez à l'UCESG,
l'Union, c'est vous !**

L'UCESG s'engage à vos côtés